

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 02868

Numéro SIREN : 431 460 336

Nom ou dénomination : ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/017396

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/017396**
n°de gestion : **2000B02868**
n°SIREN : **431 460 336 RCS Lyon**

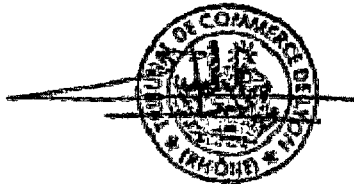
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 06/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT - Société par actions simplifiée
73 rue François Mermet 69160 Tassin-la-demi-lune -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5064211

Désignation de l'entreprise : SAS ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 73 RUE FRANCOIS MERMET 69160 TASSIN LA DEMI LUNE Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 3 1 4 6 0 3 3 6 0 0 0 2 4Néant ☐ *

				Exercice N clos le, <u>3 0 0 9 2 0 1 7</u>		N-1 <u>3 0 0 9 2 0 1 6</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	12 210	862	976	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	170 000	170 000	170 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	159 164	98 732	110 719	
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	120 880	120 880	112 000	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC	86 206	86 206	75 563	
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	6 481	6 481	8 050	
	TOTAL (II)	BJ	BK	171 374	483 160	477 308	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	6 282	6 282	3 000	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	498 803	495 128	182 931	
	Autres créances (3)	BZ	CA	71 530	71 530	54 698	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	150 000	150 000	370 000	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	123 963	123 963	193 498	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	22 953	22 953	21 004	
	TOTAL (III)	CJ	CK	873 531	3 675	869 856	825 131
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 528 065	175 049	1 353 015	1 302 439
	Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	92 686	(3) Part à plus d'un an	CR	
	Clause de réserve de propriété *	Immobilisations					
			Stocks				
					Créances		

Désignation de l'entreprise : SAS ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :150 000.....)	DA	150 000	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	190 821	130 482
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	207 020	310 339
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	562 841	605 821
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	146 639	124 217
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		95 983
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	176 863	123 591
	Dettes fiscales et sociales	DY	300 703	243 858
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		43 000
	Autres dettes	EA	32 709	50 969
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	133 260	15 000
	TOTAL (IV)	EC	790 174	696 618
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 353 015	1 302 439
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	734 017	619 549
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	33 687	188

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens*	FD		FE		FF	
		FG	1 897 406	FH	45 900	FI	1 618 870
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 897 406	FK	45 900	FL	1 618 870
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	1 489
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	27 394
	Autres produits (1) (11)					FQ	152
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 646 417
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	565 367
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	37 571
	Salaires et traitements*					FY	509 615
	Charges sociales (10)					FZ	205 291
	DOTATIONS D'EXPLOITATION {	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	36 943
						GB	
						GC	3 675
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	50
	Autres charges (12)					GF	1 354 837
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	291 579
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	563
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	2 174
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	
	Différences positives de change					GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	2 737
Total des produits financiers (V)						GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	1 707
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	
	Différences négatives de change					GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	1 707
Total des charges financières (VI)						GV	1 029
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	292 609
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2017

Page 28

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	87	3 358
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 775	130 938
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 862	134 296
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		45 032
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 620	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 620	45 032
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(758)	89 264
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	82 510	71 534
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 980 020	1 783 449
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 772 999	1 473 110
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	207 020	310 339
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		1 261
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	750	563
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	270	203
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	1 000	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	20 980	13 732
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	8 905	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	Cession immobilisations financières	3 620		2 775
	remboursement tickets restaurant			87
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
73 RUE FRANCOIS MERMET

69160 TASSIN LA DEMI LUNE

ANNEXE DU 01/10/2016 AU 30/09/2017

ARTHAUD ET ASSOCIES LYON

73 Rue François Mermet

69160 Tassin-la-Demi-Lune

04 37 41 62 50

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Le total du bilan avant répartition de l'exercice est de 1 353 015.35 Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 943 305.83 Euros, dégage un bénéfice de 207 020.36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, Arthaud & Associés Audit a acquis 100% des parts de la société Arthaud & Associés Auvergne lors de la création de cette société le 07/06/2017.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

La 3ème Loi de Finances Rectificative pour 2012 a instauré un Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) qui a pour objet d'améliorer la compétitivité des entreprises en diminuant le coût du travail de certains salariés. En substance, le CICE correspond à une aide de l'Etat, en contrepartie de laquelle l'entité engagera des dépenses lui permettant d'accroître sa compétitivité. Dans ce cadre, et conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), la société a choisi de comptabiliser le CICE en déduction des charges auxquelles elle est liée, autrement dit en déduction des charges de personnel. Le montant du CICE comptabilisé dans les comptes au 30 septembre 2017 en fonction des salaires déjà comptabilisés (hors provision pour congés payés), s'élève à 25 433€ .

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Conformément aux dispositions légales, l'utilisation du CICE a été consacrée aux investissements, au développement de nouveaux marchés et au renforcement du fonds de roulement.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	181 743		1 329
Installations générales agencements aménagements divers	20 893		
Matériel de transport	149 582		23 717
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	57 363		6 342
TOTAL	227 837		30 058
Autres participations	187 563		20 643
Prêts, autres immobilisations financières	8 050		931
TOTAL	195 613		21 574
TOTAL GENERAL	605 193		52 961

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			183 072	183 072
Installations générales agencements aménagements divers			20 893	20 893
Matériel de transport			173 298	173 298
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			63 705	63 705
TOTAL			257 896	257 896
Autres participations		1 120	207 086	207 086
Prêts, autres immobilisations financières		2 500	6 481	6 481
TOTAL		3 620	213 566	213 566
TOTAL GENERAL		3 620	654 534	654 534

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	10 767	1 443		12 210
Installations générales agencements aménagements divers	5 298	4 137		9 435
Matériel de transport	83 301	28 131		111 432
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	28 519	9 777		38 297
TOTAL	117 118	42 046		159 164
TOTAL GENERAL	127 885	43 489		171 374

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 443				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 137				
Matériel de transport	28 131				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 777				
TOTAL	42 046				
TOTAL GENERAL	43 489				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	10 076	3 675	10 076		3 675
TOTAL	10 076	3 675	10 076		3 675
TOTAL GENERAL	10 076	3 675	10 076		3 675
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 675	10 076		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	86 206	86 206	
Autres immobilisations financières	6 481	6 481	
Clients douteux ou litigieux	4 410	4 410	
Autres créances clients	494 393	494 393	
Personnel et comptes rattachés	5 600	5 600	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 650	1 650	
Impôts sur les bénéfices	11 089	11 089	
Taxe sur la valeur ajoutée	32 452	32 452	
Divers état et autres collectivités publiques	19 031	19 031	
Groupe et associés	42	42	
Débiteurs divers	1 666	1 666	
Charges constatées d'avance	22 953	22 953	
TOTAL	685 972	685 972	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	34 689	34 689		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	111 950	55 793	56 157	
Fournisseurs et comptes rattachés	176 863	176 863		
Personnel et comptes rattachés	97 592	97 592		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	89 955	89 955		
Taxe sur la valeur ajoutée	97 459	97 459		
Autres impôts taxes et assimilés	15 696	15 696		
Autres dettes	32 709	32 709		
Produits constatés d'avance	133 260	133 260		
TOTAL	790 174	734 017	56 157	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	62 079			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS/PARTS SOCIALES	10.0000	15 000			15 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186, PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Sté Olivier Chetail Conseil	170 000			170 000	
Total	170 000			170 000	

Acquisition d'un portefeuille de mandats auprès de la société Olivier Chetail Conseil.
Aucune dépréciation à constater, aucun mandat n'ayant été perdu à ce jour.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires ou à leur coût de production).

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	13 072	100.00
Fonds commercial Caudirex	170 000	

Evaluation des immobilisations corporelles

La société ne dépassant pas deux des trois seuils suivants (total du bilan : 3 650 000 E, chiffre d'affaires : 7 300 000 E, nombre de salariés : 50) a retenu pour les immobilisations non décomposables, la durée d'usage et non la durée réelle pour calculer les plans d'amortissements.

Aucune immobilisation nécessitant une décomposition n'a été identifiée. L'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 n'a en conséquence aucun impact significatif sur les comptes.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires ou à leur coût de production).

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel bureau & informatique	Linéaire- Dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Néant.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Néant.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	1 313
Créances clients et comptes rattachés	4 743
Autres créances	24 631
Disponibilités	28
Total	30 715

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 002
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 732
Dettes fiscales et sociales	154 122
Total	222 855

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	22 953
Total	22 953
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	133 260
Total	133 260

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	8
Employés	5
Total	13

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	1 636	1 297
Dont entreprises liées	270	750

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	290 288	83 343
Résultat exceptionnel (hors participation)	-758	-233
Résultat comptable (hors participation)	207 020	83 110

Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à l'article R123-198-9 du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1200 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Les engagements de retraites et assimilés sont évalués chaque année, suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- taux d'actualisation : 1 %,
- taux de rotation du personnel : faible pour les cadres, moyen pour les employés
- âge conventionnel de départ : 62 ans,
- condition de départ : départ volontaire,
- droits acquis : convention collective de l'entreprise qui s'applique,
- taux d'augmentation des salaires (annuel) : 1.25%.

La société gère les indemnités allouées à ses salariés partant à la retraite selon un régime à prestations définies interne.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Les droits des salariés prévus par la convention collective applicable à l'entreprise ne sont pas provisionnés dans les comptes. Les indemnités de départ en retraite qui en découlent sont prises en charge lors de leur règlement.

Le montant du passif social est de 33 015.91 euros au 30/09/2017.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15, PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- EURL ARTHAUD et ASSOCIES AUV	10 000		100.00	10 000						
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- SARL SOCCAD LYON RHONE ALPES	7 622	47 465	49.50			75 000		273 675	27 348	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise-comptable

et de commissaires aux comptes

Au capital de 150.000 €

73, rue François Mermet

69160 TASSIN LA DEMI -LUNE

431 460 336 RCS LYON

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

SOUMISE A L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition de son président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé qui s'élève à 207.020,36 € de la façon suivante :

- Une somme de 60.000,00 €
à la répartition d'un dividende entre les associés, soit 4 € par action,
- Le solde, soit la somme de 147.020,36 €
au compte « autres réserves »

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement proportionnel prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Le dividende serait à la disposition des associés à compter du jour de l'assemblée générale.

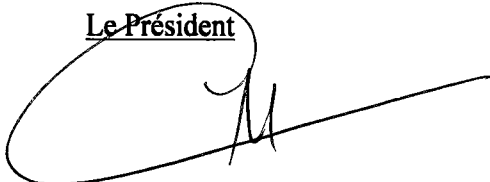
Je vous rappelle les distributions de dividendes suivantes, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. relatif à l'obligation d'indiquer la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement et de ceux non éligibles à cet abattement, ventilés par catégorie d'actions :

Exercices	Montant de la Distribution éligible à l'abattement	Revenus non éligibles
30 septembre 2016	250.000 €	NEANT
30 septembre 2014	112.500 €	NEANT
30 septembre 2015	120.000 €	NEANT

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE ANNUELLE DU 30 MARS 2018.**

Le Président





RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

73, rue François Mermet
69 160 TASSIN LA DEMI LUNE

SAS au Capital de 150 000 €
431 460 336 RCS LYON

SAGEC AUDIT

*Société par Actions Simplifiée au capital de 80 000 €
RCS de Saint Etienne . 515 375 541 Code APE : 6920Z*

21 Boulevard Lachèze 42 600 MONTBRISON
Tél. : 04 77 52 78 10 Fax : 04 77 52 78 19
contact@sagec-audit.com



Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

73, rue François Mermet
69 160 TASSIN LA DEMI LUNE

SAS au Capital de 150 000 €
431 460 336 RCS LYON

SAGEC AUDIT

*Société par Actions Simplifiée au capital de 80 000 €
RCS de Saint Etienne : 515 375 541 Code APE : 6920Z*

21 Boulevard Lachèze 42 600 MONTBRISON
Tél. : 04 77 52 78 10 Fax : 04 77 52 78 19
contact@sagec-audit.com



Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT**
Exercice clos le 30 septembre 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

ARTHAUD & ASSOCIES

AUDIT

Comptes Annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

ARTHAUD & ASSOCIES

AUDIT

Comptes Annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

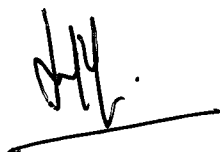
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

ARTHAUD & ASSOCIES**AUDIT***Comptes Annuels**Exercice clos le 30 septembre 2017*

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des
- événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Montbrison, le 16 mars 2018

Le Commissaire aux comptes

SAGEC AUDIT

Pascal GENEVRIER
Associé

Séparateur



PIECES NON DIFFUSABLES

AMINUM – Application « Formalités »